



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 9 Février 2012

UFR



Triple A ou AA+

Pour le pouvoir d'achat des retraités : c'est « ABC » 12 au 16 Mars 2012 : Renforçons par plus d'initiatives de rassemblements dans les départements le processus d'actions d'interpellation des directions de La Poste et de France Télécom

Notre pouvoir d'achat ne cesse de baisser. A la non revalorisation des pensions s'ajoute l'augmentation des cotisations de la mutuelle et la flambée des prix des carburants et encore l'envolée des prix EDF-GDF, des loyers tandis que les remboursements des médicaments se font plus nombreux, que les dépassements d'honoraires deviennent «monnaie courante» etc.

La hausse des cotisations mutualistes : des raisons multiples.

Le gouvernement, pour équilibrer les comptes de la sécurité sociale a fait voter dans la loi de financement de la sécurité sociale le doublement de la participation des mutuelles au budget de la branche maladie. La taxe sur les mutuelles passera ainsi de 3,5% à 7%. Bien évidemment la plupart des mutuelles sont contraintes de répercuter cette hausse sur les cotisations des adhérents, sous une forme ou sous une autre. Le principal argument du gouvernement est que les mutuelles ont de l'argent ! Oui les mutuelles ont de l'argent, mais c'est leur argent et plus précisément l'argent de leurs adhérents. Et si les mutuelles ont de l'argent, c'est tout simplement pour obéir aux directives imposées par le traité de Maastricht que le RPR (ex UMP) et le PS, mais aussi la Mutualité ont soutenu en cœur en 1992. Cette directive impose aux mutuelles de provisionner la totalité du risque, comme si, il était évident que le risque que tous les adhérents de la Mg attrapent un cancer le même mois et devaient décéder la même année était avéré. Et encore avec le système obligatoire de réassurance il faudrait que le risque s'étende à l'ensemble de la population mutualiste.

La CGT a condamné cette disposition de la loi. Nous faisons d'autres propositions pour équilibrer le budget de la sécurité sociale sans remettre en cause les prestations comme la diminution des indemnités journalières ou la mise en place d'un jour de carence pour les fonctionnaires, ou encore les franchises sur les actes médicaux et les boîtes de médicaments qui dépassent allègrement les 50€ qui devaient être le maximum pour chaque assuré.

Les propositions de la CGT

Sur le fond, les propositions de la CGT portent sur une modification en profondeur de la répartition des richesses produites par le travail, donc par les salariés et les employés. Concrètement :

- **Elargir la cotisation employeur à l'ensemble de la valeur ajoutée, donc sur la part de profits qui est exemptée actuellement.**
- **Instaurer une cotisation sur les revenus du capital.**

- **Lutter contre les fraudes, pas celles supposées des assurés sociaux qui à grand renfort de contrôles s'élèvent à quelques centaines de milliers d'euros (sur un budget de 480 Milliards) mais celles plus avérées des patrons, comme les dettes patronales (3 milliards) ou la fraude à l'URSSAF (17 Milliards d'€).**
- **Exiger de l'état le paiement de ce qu'il doit à la sécurité sociale comme par exemple les taxes sur les tabacs et alcools qui ne sont que partiellement reversées, ou les remboursements des exonérations de cotisations patronales (3 Milliards en 2011)**
- **Imposer le retour à une gestion démocratique de la Sécurité Sociale. Pour info, le régime Alsace-Moselle géré exclusivement par les organisations syndicales et le patronat est excédentaire en 2011.**

Pour la MG, la cotisation pour tous les adhérents augmente systématiquement tous les ans de l'équivalent de la réévaluation du «Plafond annuel de la sécurité sociale». Ainsi pour 2012 cette augmentation est de 2,12%. Nous savons déjà qu'elle sera de 2,89% en 2013.

La mise en place par les exploitants, de façon unilatérale, des contrats collectifs pour les contractuels de France Télécom, puis des contractuels de la Poste et enfin en 2011 des fonctionnaires de la Poste a aussi des conséquences sur l'évolution des cotisations mutualistes. Notre mutuelle sans être partie prenante dans les décisions a largement collaboré en sachant que ce faisant, elle allait à l'encontre de l'intérêt de ses adhérents. En effet, si les contrats collectifs permettent qu'une partie de la cotisation soit prise en charge par l'employeur, ils n'améliorent pas le niveau global de couverture maladie et excluent (agents fonctionnaires) la prévoyance. Surtout, ils placent les salariés en situation délicate au moment de prendre la retraite. Les bénéficiaires des contrats groupes doivent payer une «Cot Mut» à fond perdu pour simplement retrouver leur mutuelle au moment de la retraite.

Vidée de ses adhérents actifs, la Mutuelle Générale ne compte plus que des retraités et à la marge ce qui reste de fonctionnaires à France Télécom. La vie est ainsi faite que plus on avance dans la vie, plus les risques de santé augmentent. La MG, tout naturellement (pour elle) relève la cotisation des retraités pour atteindre le niveau d'équilibre, et c'est ainsi que notre cotisation augmente et va encore augmenter les prochaines années.

La CGT, contrairement aux autres organisations syndicales, n'a pas signé les contrats collectifs d'une part parce que les niveaux de prestations sont insuffisants et d'autre part parce **que la question des retraités n'est pas prise en compte.**

La CGT revendique la prise en charge par l'employeur d'une partie de la cotisation à la mutuelle.

**Signez la pétition de l'UFR, présentez-la à vos collègues retraités et retraitables.
S'en saisir pour débattre des propositions CGT.**

Avec le vieillissement de la population dont nous avons toutes les raisons de nous féliciter, l'enjeu est bien la part des richesses créées consacrées aux besoins de santé. Quelle part de cotisations revient-elle aux salariés et retraités pour se soigner mais aussi pour la prévoyance ? Quelle prise en charge de l'autonomie, des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ? Quelle prise en charge de l'hébergement en établissement médicalisé ?

Il est urgent de revendiquer :

Un avoir de 300 € immédiatement

Une retraite minimum de 1700 € brut

Une véritable protection sociale solidaire

**Participez massivement aux rassemblements et manifestations
organisés dans les départements le 29 Février 2012
avec revendications et banderoles des retraités.**

**Tous ensemble dans la lutte du 12 au 16 Mars,
interpellons par des rassemblements La Poste et France Télécom
sur nos revendications**